

# par an !

Prévalente sont des accidents domestiques. 25 décès par an. Quatre fois plus que les 6000 (en 2004) et environ dix fois plus que les accidents professionnels (près de 1700 décès par an).

Plus de la moitié des accidents de la vie courante sont des accidents domestiques, selon l'Invs. Ils représentent jusqu'à deux tiers de décès mortels : en France, 25 décès domestiques par an. Certes, les accidents ont tendance à baisser depuis 20 ans - mais les décès représentent encore des milliers d'hospitalisations par année et près de 10 % des dépenses de santé. Gilles Boudardresse la liste : « chutes, intoxications, noyades, principales circonstances d'accident de la vie courante, à la maison, à l'école, activités ménagères ou lors de la maison, les accidents augmentent avec les dépenses. »



PHOTO DR

## ables !

### Le Centre national de la sécurité des citoyens et la moitié des accidents de la vie

**APE : Nous battons un triste record parmi nos partenaires européens...**

**G.B. :** Ce n'est pas si sûr. Il ne semble pas que les systèmes de notification et de surveillance soient harmonisés sur notre continent. Il est donc difficile de comparer nos statistiques. Les pays qui surveillent le mieux sont aussi ceux qui détectent le plus de problèmes... Même si la situation n'est pas bonne en France, il faut rappeler qu'elle a tendance à s'améliorer grâce à la prévention, aux organismes de consommateurs, au renforcement de la sécurité des outils, aux mesures prises par les pouvoirs publics...

**APE : Quelles mesures en particulier ?**

**G.B. :** La loi de santé publique, votée en 2004, a notamment pour objectif de réduire de 50 % les accidents chez les moins de 15 ans. C'est important de s'engager concrètement sur des objectifs. Par ailleurs, la création d'un Observatoire des accidents de la vie domestique, fin 2005, permettra de lutter contre le décloisonnement des structures administratives. Cela nous apportera une meilleure coordination et une plus grande efficacité dans notre travail.



## Premiers secours

### Éviter un grand nombre de handicaps

Le Dr Pascal Cassan est le médecin conseiller national de la Croix Rouge française.

« À part entière » : Si beaucoup plus de Français étaient formés aux premiers secours, croyez-vous que l'on éviterait plus de décès dus aux accidents de la vie courante ?

**Dr Pascal Cassan :** On sauverait des vies, bien sûr, mais on éviterait aussi un nombre important de handicaps graves ! Ainsi, si l'on prend le cas de la brûlure, en arrosant immédiatement on peut éviter son extension. On peut sauver un œil de la sorte s'il a, par exemple, reçu une projection d'acide.

**APE : Comment apprendre les gestes de secours ?**

**Dr P. C. :** Ce sont des gestes simples auxquels on peut s'initier en une heure. On apprend la conduite à tenir devant une personne inconsciente ainsi que les massages cardiaques. Cela permet de sauver nombre de personnes de la mort, mais aussi de séquelles graves. 600 000 personnes, en France, suivent ce type d'enseignement chaque année. Mais il faudrait former beaucoup plus de personnes afin qu'elles soient en première ligne pour porter secours à un membre de leur famille ou de leur entourage, le cas échéant.

**APE : La société devenant procédurière, existe-t-il un risque à porter ainsi secours ?**

**Dr P. C. :** On a tous une obligation d'assistance et d'alerte. Si on ne connaît pas les gestes de premier secours, on n'est évidemment pas obligé de les pratiquer ! Si on les connaît et qu'on ne se sent pas à même de le faire, on n'est pas obligé non plus. Enfin, si on les connaît et qu'on les met en pratique, on ne

peut pas vous reprocher d'avoir mal fait, à moins de prouver que vous avez nui volontairement. On porte toujours secours dans la limite de ses connaissances. Mais si on porte secours, il est certain que l'on contribuera à diminuer les conséquences d'un accident.

Croix Rouge française : 0 820 16 17 18 - [www.croix-rouge.fr](http://www.croix-rouge.fr)

Dossier réalisé par Pierre LUTON

### PROPOSITION DE LOI : SAUVER UNE PERSONNE SUR DIX !

Une proposition de loi a été déposée, en avril dernier, par les députés Bernard Depierre et Michel Sordi, visant à renforcer l'apprentissage des gestes de premiers secours. Elle a recueilli 230 signatures de députés et est soutenue par la FNATH. Moins de 6 % de la population française est formée aux gestes de premiers secours. Une personne sur cent qui fait aujourd'hui un arrêt cardiaque est sauvée. Si 20 % de la population française était formée aux gestes qui sauvent, c'est une personne sur dix qui serait épargnée.

## Témoignages

### Céline, 18 ans, Ille-et-Vilaine

« J'ai perdu mon bras à la suite d'un accident avec une machine agricole. J'avais trois ans et mes parents m'avaient laissée chez mes grands parents. J'ai échappé à leur surveillance et je suis allée regarder les grains de blé passer dans la machine. J'en ai ramassé un et j'ai mis la main dans le tuyau. Je n'ai pas senti l'hélice, au début, et mon bras a été sectionné et broyé. Mes parents ont adhéré à la FNATH après l'accident car ils ne savaient pas à qui s'adresser. » « Ma propre mère s'était blessé le dos et avait aussi adhéré à la FNATH », explique la mère de Céline. « On s'est tourné contre le constructeur de la machine agricole et, au bout de quinze ans, on a enfin pu toucher une indemnisation pour Céline. »

### Soyez prévoyant !

« Les cas d'accidents de la vie courante ne sont pas très représentés dans notre groupement », explique Gérard Boudard, secrétaire général de la FNATH d'Ille-et-Vilaine-Côtes-d'Armor. « En général, les gens ne sont pas couverts pour ce type d'accident même s'ils imaginent qu'ils le sont. Un quart des salariés n'a pas de contrat de prévoyance. Dans ce cas, il est préférable d'avoir une couverture individuelle qui couvre aussi les indemnités journalières. Je me souviens de cet adhérent qui a eu un accident de tondeuse. Il a été licencié pour inaptitude, mais la « Sécu » ne l'a pas reconnu en invalidité car il faut une réduction de capacité de travail des deux tiers. Tout ce qu'il a reçu, ce sont les indemnités journalières versées par l'Assurance maladie, à hauteur de 50 % de son salaire, durant l'arrêt maladie, car il n'avait pas de prévoyance vie privée. »

### 25 personnes par an

« Nous recevons, tous les jours, des adhérents qui n'ont pas de contrat qui couvre les accidents de la vie courante ! », s'exclame Laurent Brillaud, secrétaire général de la FNATH des Deux-Sèvres. Ce groupement compte, en 2004-2005, environ 5 % de ses adhérents qui ont eu un accident de la vie courante, soit 25 personnes par an. « On a le cas de cette vendeuse qui a eu un accident avec son motoculteur. Déclarée inapte par la médecine du travail, reconnue en invalidité de 2e catégorie, seulement, elle n'a pu percevoir que 50 % de son salaire. Elle ne cotisait pas à une caisse de prévoyance. Certaines assurances indemnisent dès le premier taux d'invalidité. D'où l'importance de songer rapidement à se prémunir contre ces accidents, en effet, beaucoup plus courants qu'on ne l'imagine ! »

### SEMNAINE NATIONALE DES ACCIDENTÉS DE LA VIE

La FNATH organise, pour la première fois, la semaine nationale des accidentés de la vie du 1er au 6 novembre 2005, sur le thème des accidents domestiques (lire page 8).